Organisation de l'épreuve orale du DNB 2023
Information aux parents et aux élèves de 3ème

<table>
<tr><td>Date de l'épreuve</td><td colspan="2">Mercredi 07 juin 2023</td></tr>
<tr><td>Date limite de choix de l'intitulé et du contenu du projet</td><td colspan="2">Mercredi 5 avril <u>au plus tard</u>.
Le document recueillant le choix de l'élève devra être remis au professeur principal au plus tard à cette date. Ce document est signé par les parents et par l'élève. En l'absence de retour à cette date un projet sera attribué automatiquement sans possibilité de modification.</td></tr>
<tr><td>Choix du projet présenté</td><td colspan="2">L'épreuve orale du DNB permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours :
- Du Parcours Avenir (découverte des entreprises, des filières de formation, du monde économique, les mini stages, les salons, …)
- Du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (spectacles, musées, expositions, atelier informatique, chorale, …)
- Du Parcours Citoyen (laïcité, sécurité routière, PSC1, risques auditifs, ...)
- Du Parcours Santé (PSC1, éducation à la sexualité, …)
- D'un sujet étudié au cours d'un EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire).en 5ème, 4ème ou 3ème</td></tr>
<tr><td>Durée de l'épreuve</td><td colspan="2">Pour un candidat seul : 15 minutes (5 minutes d'exposé oral et 10 mn d'entretien avec le jury)
Pour un groupe (maxi 3 élèves) : 25 minutes (5 à 8 minutes de présentation par élève – 15 minutes d'entretien. Attention : Chaque candidat doit pouvoir exposer son implication personnelle dans le projet. Ce projet commun sera soumis au professeur principal pour validation au plus tard le 28 mars.</td></tr>
<tr><td>Contenu de l'épreuve</td><td colspan="2">Le candidat présente son projet, sa démarche ainsi que les compétences et les connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet.
L'élève peut appuyer son exposé sur une production qu'il a réalisée dans le cadre du projet choisi. Cette production peut prendre la forme d'un document écrit, d'une réalisation plastique, d'un document numérique, audio ou vidéo (confectionné par lui-même où témoignant d'un spectacle vécu). Cette production vient illustrer les propos de l'élève, elle n'est pas évaluée.
Le candidat peut présenter une partie en langue vivante étrangère (une LV enseignée au collège).</td></tr>
<tr><td rowspan="3">L'évaluation des candidats</td><td colspan="2">L'épreuve orale est évaluée sur 100 points :
- 50 points pour la maîtrise de l'expression orale
- 50 points pour la maîtrise du sujet.
10 points supplémentaires peuvent être attribués pour la partie en langue vivante étrangère. (dans la limite de 100 points)</td></tr>
<tr><td>Maîtrise de l'expression orale</td><td>Maîtrise du sujet</td></tr>
<tr><td>- S'exprimer de façon maîtrisée devant un jury (indépendance par rapport aux notes, rythme, articulation, intonation, utilisation des supports, respect de la durée…)
- Utiliser un vocabulaire spécifique et utilisé dans les disciplines ce qui permet une précision suffisante dans les propos.
- Bien prendre en compte les questions du jury. Etre capable de participer de façon constructive à un échange argumentatif oral.</td><td>- Capacité à expliciter les objectifs où la problématique du projet ainsi que la démarche choisie.
- Capacité à s'approprier les connaissances que la réalisation du projet a permis de travailler.
- Capacité à prendre du recul et à présenter une démarche personnelle.</td></tr>
<tr><td>Préparation des élèves à l'épreuve</td><td colspan="2">A la suite du 2ème brevet blanc, toutes les classes de 3ème pourront préparer leur exposé avec leurs professeurs.
Un travail personnel de l'élève est cependant indispensable.</td></tr>
</table>